

Cybermobbing

L'essentiel en bref

Qu'est-ce que le cyber-mobbing ?

Le cyber-mobbing (cyber-bullying) est le fait de maltraiter, de menacer, d'exclure, de ridiculiser ou d'importuner intentionnellement quelqu'un en utilisant des moyens de communication modernes.

Les trois critères suivants permettent de déterminer si un comportement peut être qualifié de cyber-mobbing au sens strict du terme. Le cyber-mobbing implique :

1. L'intention consciente de nuire à une personne.
2. Un comportement nuisible répété et systématique sur une longue durée.
3. Un rapport de forces déséquilibré entre l'auteur et la victime (la victime ne peut pas se défendre elle-même).

Quelles sont les causes à l'origine du cyber-mobbing ?

- Des antécédents déjà anciens (par ex. conflits non résolus au sein de l'équipe sur des sujets tels que les bûcheurs, les jeunes marginaux).
- Une vengeance pour un mauvais traitement ou une mauvaise évaluation réel(le) ou supposé(e) de la part de tiers (pairs, moniteurs, membres de l'équipe).
- Des conflits interculturels entre jeunes de différentes nations ; changements au sein de l'équipe.
- L'absence de sens moral (manque d'empathie).
- Un manque de connaissance des réglementations légales également valables pour Internet.
- L'amusement, l'ennui, la fausse croyance selon laquelle le mobbing et le cyber-mobbing sont des phénomènes « normaux ».
- Masquer la peur de l'échec, la peur de devenir soi-même une victime du cyber-mobbing.
- Vouloir être « cool », crâner, montrer son pouvoir.

Quelles sont les formes fréquentes de cyber-mobbing ?

- Poster des photos embarrassantes ou intimes par ex. sur Facebook ou YouTube.
- Faire circuler des rumeurs ou des photos truquées.
- Agir sur Internet (par ex. sur des forums, dans des discussions) sous une autre identité, une identité « volée » (faux profils).
- Exclure les victimes de réseaux sociaux, de groupes en ligne ou d'équipes de jeux informatiques en ligne.
- Constituer et gérer des groupes d'incitation à la haine.
- Etablir des contacts non souhaités et répétés via téléphone portable ou SMS, poster des annonces sur Internet en utilisant le nom et le numéro de téléphone de la victime, etc. (cyberharcèlement).
- Envoyer des photos de nus contre la volonté de la victime (« sexting »).
- Filmer intentionnellement une bagarre ou une attaque (réelle ou mise en scène), y compris télécharger la vidéo sur Internet (« happy slapping »).

Les engagements de « cool and clean »

Avec l'engagement « Je me comporte avec fair-play », je m'oppose à toute forme de mobbing.

1. **Je veux atteindre mes objectifs !**
(sport des jeunes)
Je veux accéder à l'élite !
(sport de performance de la relève)
2. Je me comporte avec fair-play !
3. Je réussis sans dopage !
4. Je renonce au tabac !
5. Si je bois de l'alcool, je le fais sans me nuire et sans nuire aux autres !
6. Je... / Nous... !
(formulation d'un engagement personnel)



Quels sont les principaux signaux d'avertissement ?

- Des amitiés brisées subitement (en particulier chez les filles), changements marquants dans les compositions de groupes.
- Des faits marquants lors de l'entraînement ou lors de camps d'entraînement (par ex. répartition dans les chambres, répartition dans les groupes) ;
- Des performances sportives en nette baisse.
- Une extrême réserve, une retraite sociale ou une évasion dans les mondes virtuels (y compris les jeux vidéo, les mondes imaginaires).
- Des absences plus fréquentes (les raisons invoquées peuvent être des troubles du sommeil, des maux de tête ou de ventre, etc.).



Aides supplémentaires

Lectures supplémentaires

La bibliographie se rapporte en grande partie au contexte scolaire.

- Bellon Jean-Pierre, Gardette Bertrand (2011), *Prévenir le harcèlement à l'école*, Fabert
- Bellon Jean-Pierre, Gardette Bertrand (2010), *Harcèlement et brimades entre élèves, la face cachée de la violence scolaire*, Fabert
- Bee Laurence (2012), *Mon enfant dans la jungle des réseaux sociaux*, Tournez la page
- Fau-Meigs Divina (2011), *Socialisation des jeunes et éducation aux médias*, Erès

Se connecter

- www.cybersmart.ch
- www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr
- www.jeunesetmedias.ch
- www.clicksafe.be

Chercher de l'aide

Vous trouverez de plus amples informations sur les services spécialisés à l'adresse www.coolandclean.ch
> informations > prévention



Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes.

Swiss Olympic
« cool and clean »
Maison du Sport
Case postale 606
3000 Berne 22
Tél. +41 31 359 72 27
Fax +41 31 359 71 71
coolandclean@swissolympic.ch
www.coolandclean.ch

Collaboration



Parrainage



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du sport OFSPO

Office fédéral de la santé publique OFSP

« cool and clean » est soutenu
financièrement par le fonds de
prévention du tabagisme.